



Lac-Beauport, le 25 octobre 2017

AVIS AUX RÉSIDENTS DU CHEMIN DE LA RANDONNÉE

DÉBUT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Chère résidente,

Cher résident,

Veillez prendre note qu'en raison du bon déroulement et du respect de l'échéancier des travaux dans le secteur du mont Cervin, l'entrepreneur a pu commencer le dynamitage sur le chemin de la Randonnée une semaine à l'avance, soit le 23 octobre plutôt que le 30 octobre.

Tel que mentionné dans les avis précédents, le séquençement des travaux comporte six (6) étapes :

1. Travaux préparatoires (ex. scarification de la chaussée);
2. Creusage (pouvant requérir du dynamitage) et installation des conduites;
3. Fondations de la nouvelle chaussée;
4. Essai d'étanchéité des conduites;
5. Pavage;
6. Réfection des arrières.

Si votre résidence se trouve à proximité du dynamitage, il est fort possible que vous entendiez une déflagration, puis que vous ressentiez une onde de choc. Ne vous inquiétez pas, cela est normal. Afin de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens, le périmètre de la zone des travaux est sécurisé et une surveillance accrue est apportée en vue de protéger les familles, de même que les travailleurs.

Il peut arriver, exceptionnellement, que le dynamitage affecte la qualité de l'eau des puits artésiens, pour une courte période. Le cas échéant, il est recommandé de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle revienne à son état normal.

Pour toute question concernant cet avis, n'hésitez pas à contacter la Municipalité en appelant au (418) 849-7141, poste 243.

La Municipalité de Lac-Beauport